



Succession grand parent et parent

Par **Bernard47**, le **20/09/2008 à 09:52**

BonjourrrrrMa grand mère est décédée en juin 2007, six mois après le décès de sa fille (ma mère), nous laissant une somme d'argent.rnLa succession de ma mère n'est pas encore réglée.rnPuis je accepter légalement cet héritage ou fait il partie intégrante de la succession de sa fille?rnDoit il être transférée chez le notaire de celle çi ?rnD'avance merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **21/09/2008 à 20:33**

Bonsoir,rnSelon l'ordre des décès, c'est un peu différent.rnIl y a deux successions distinctes.rn1/Vous héritez de votre Mère, avec l'abattement Mère-fils (150.000 €). rn2/ Vous héritez de votre Grand Mère par [fluo]représentation[/fluo] de votre Mère (à sa place) en bénéficiant de l'abattement dont elle aurait bénéficié, partagé si vous êtes plusieurs.